



Location meubl  et assurance habitation

Par **Isilka**, le **26/09/2013**   **20:19**

Bonjour   tous,

Je me suis un peu renseign  sur quelques sites avant de poser ma question via ce forum (je ne suis pas un novice en la mati re mais tr s loin d' tre confirm  en droit des assurances !)

Voila mon cas qui n'est pas tr s compliqu  ...

J'ai un appartement meubl  dans les Pyr n es que je souhaite louer essentiellement   des  trangers et je voudrais assurer les responsabilit s de tout le monde avec un seul contrat multirisque habitation (les miennes et celles de mes futurs locataires) pour  viter les complications en cas de sinistre.

J'ai vu que l'assurance pour le compte de qui il appartiendra avec abandon de recours envers les locataires conviendrait le mieux MAIS je ne comprends pas trop ce que  a veut dire ...

[s]Donc j'ai plusieurs questions :[/s]

Est ce que  a veut dire l'assurance est souscrite pour le compte du propri taire et du locataire ? Ma maison est assur  pour mon compte et le locataire ?

Donc elle marcherait comme une assurance 2en1 : assurance bailleur + assurance des risques du locataire, le tout regroup  en 1 seul contrat ? Qui sont v ritablement les assur s : locataire + bailleur ou bailleur seul et c'est le fait qu'il y ait un abandon de recours qui assure

le locataire ?

Pourquoi doit on insérer la clause "abandon de recours" sachant que ce contrat couvre tout le monde ; si cette clause n'était pas insérée, l'assureur se retournerait contre le locataire si il était responsable même si l'assurance pour compte couvre tout le monde ?

J'aimerais avoir un exemple si possible pour que je comprenne mieux.

Merci d'avance.